

Aff : JULLOUVILLE / SUIVI REGULARISATION PC BORD DU THAR
Réf : 17.0437

MANDAT

Nous soussignés,

Monsieur Hervé FREY et Madame Pascale FREY son épouse, demeurant chemin de la mare à JULLOUVILLE (50), propriétaires de la parcelle cadastrée section AM n°503,

Monsieur Christophe GAUDIN et Madame Sylvie THEBAULT son épouse, demeurant 61b rue du Commandant Bindel à AVRANCHES (50), propriétaires de la parcelle cadastrée section AM n°505,

Monsieur Philippe PESNEL et Madame Brigitte PESNEL son épouse, demeurant 108 rue Roger Glinel à CHERBOURG EN CONTENTIN (50) propriétaires de la parcelle cadastrée section AM n°509,

Monsieur Dominique LAUNAY et Madame Valérie ROUSSIN, demeurant à ROUFFIGNY (Le Bourg) (50), propriétaires de la parcelle cadastrée section AM n°501,

Monsieur Aurélien MORLIER et Madame Christelle BUFFET son épouse, demeurant 15 rue de Viremont à LOLIF (50), propriétaires de la parcelle cadastrée section AM n°499,

Monsieur Alain RENOULT et Madame Marinette MASSON son épouse, demeurant 154 rue de la faisanderie à SAINT PAIR SUR MER (50), propriétaires des parcelles cadastrées section AM n°513-517,

Agissant en qualité de propriétaires des lots ci-dessus désignés au sein du lotissement du chemin de la mare à JULLOUVILLE (50610),

En présence de la Commune de JULLOUVILLE, représentée par son maire en exercice, Monsieur Alain BRIERE, domicilié à cet effet en mairie, Place René Joly à JULLOUVILLE (50610),

Compte-tenu des arrêts de la Cour administrative d'appel de NANTES du 10 novembre 2017 n°16NT00244 et suivants,

Au vu de la mission confiée au bureau d'études ECE,

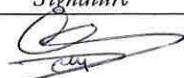
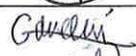
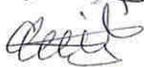
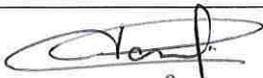
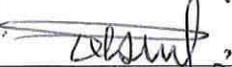
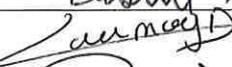
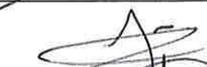
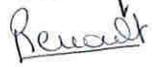
DONNONS POUVOIR ET MANDATONS LA COMMUNE DE JULLOUVILLE,
représentée par son Maire, **OU SON MAIRE AU TITRE DE SES POUVOIRS PROPRES,**
afin que :

- a) Soit établie et déposée en notre nom une demande d'autorisation de défrichement sur nos terrains, compte-tenu du périmètre d'ensemble du lotissement de la mare,
- b) Soit établie et déposée en notre nom une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur nos terrains et compte-tenu du périmètre d'ensemble du lotissement de la mare,
- c) Nous représenter pour toute visite utile sur place.

Les décisions obtenues pourront être versées devant la Cour administrative d'appel de NANTES dans le cadre de permis de construire modificatifs à obtenir.

Fait en six exemplaires
A JULLOUVILLE, le

LES MANDANTS

	Bon pour mandat	Signature
Monsieur Hervé FREY	"Bon pour mandat"	
Madame Pascale FREY	"Bon pour mandat"	
Monsieur Christophe GAUDIN	Bon pour mandat	
Madame Sylvie THEBAULT	Bon pour mandat	
Monsieur Philippe PESNEL	Bon pour mandat	
Madame Brigitte PESNEL	"Bon pour mandat"	
Monsieur Dominique LAUNAY	Bon pour mandat	
Madame Valérie ROUSSIN	Bon pour mandat	
Monsieur Aurélien MORLIER	Bon pour mandat	
Madame Christelle BUFFET	Bon pour mandat	
Monsieur Alain RENOULT	Bon pour mandat	
Madame Marinette MASSON	bon pour mandat	

LE MANDATAIRE

	<i>Bon pour acceptation</i>	<i>Signature</i>
<p>Monsieur le Maire, Alain BRIERE Pour la Commune de JULLOUVILLE</p>	<p>Bon pour acceptation</p>	 